



CONSEIL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 - N° 268 -



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 19 octobre 2016

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X (arrivée à 9h30)	Férial TERKI

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X (arrivée à 9h40)	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Timothée **MARTINOD**
 Pierre GANAULT (suppléant)
 Fanny **PATRAS**
 Clémentine COLOMER (suppléant)
 Vincent **PONS**
 Jonathan LEPINE (suppléant)
 Justine **RIVERS-MOORE**
 Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)
 Pierre **VAN-ISEGHEM**
 Tony RUBIO (suppléant)
 Audrey **DERAINE**
 Sarah TAALLAH (suppléant)
 Maurizio **TOFT**
 Roy CHAYEB (suppléant)
 Tarama **NASSER**
 Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Vincent PONS
X	
X	
X (arrivée à 11h20)	Timothée MARTINOD
X	

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
 Dalila **HAMMAR**
 Christine **LAROUI**
 Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Maurizio NOBILI
	Dalila HAMMAR

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Frédéric LEMOIGNO
	Valérie Rolland (arrivée à 9h30)

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 23 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- *Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université*
Agnès FICHARD-CARROLL

- *Directrice du service commun de Formation continue*
Laurence WEIL

- *Directeur(trice)s adjoint(e)s*
Geneviève DEGOLS
Jean-Yves LE GUENNEC
Maurizio NOBILI
Olivier THALER

- *Directeurs de département*
Thierry BRETAGNON (Physique)
Béatrice ROY (Chimie)

- *Chefs de service*
Béatrice BOYER (Communication)
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Gestion des Moyens)

- *Secrétaire de séance*
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 28 septembre 2016**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le jeudi 22 septembre 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation du PV n°267,*
3. *Vote de la lettre de cadrage campagne BIATS,*
4. *Vote de la lettre de cadrage campagne Enseignants et Enseignants-Chercheurs,*
5. *Vote de la lettre de cadrage budgétaire,*
6. *Statuts de la Faculté des Sciences,*
7. *Vote des Modalités de Contrôle des Connaissances,*
8. *Vie étudiante,*
9. *Questions diverses.*

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au premier point.

Avant de débiter cette séance **M. HALBOUT** souhaite communiquer des éléments d'information relatifs au déroulement de la rentrée.

1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- **La Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants 2016 - J.A.N.E. 2016 -**

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que le premier point abordé aujourd'hui concerne la J.A.N.E., qui s'est déroulée jeudi 22 septembre dernier.

M. HALBOUT précise que cette journée a reçu un grand succès. A cet effet, **M. HALBOUT** salue l'implication des associations étudiantes de la Faculté des Sciences ainsi que celle des services de l'Université de Montpellier qui ont été très fortement mobilisés pour cette manifestation.

M. HALBOUT note que ce fut une très belle après-midi à laquelle la communauté universitaire a répondu présente !

b- **Fête de la Science 2016**

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la Fête de la Science interviendra du 8 au 16 octobre 2016 sur différents sites montpelliérains, notamment la Faculté de Médecine, le Jardin des plantes et Génopolys.

M. HALBOUT invite le Conseil à communiquer sur cet évènement au cours duquel auront lieu des animations, des expériences scientifiques et des conférences.

c- **Transition vers l'Emploi**

M. HALBOUT indique que la journée de Transition vers l'Emploi, organisée à l'échelle de l'Université de Montpellier, comprend plusieurs animations, essentiellement sur le site de Richter.

Pour **M. HALBOUT**, cela est l'occasion de sensibiliser les étudiants de l'Université sur l'insertion professionnelle.

M. HALBOUT s'adresse à **M. THALER** qui suit cette manifestation pour la Faculté des Sciences de Montpellier. A cet effet, ce dernier réfléchit en parallèle, à organiser une action plus spécifique autour de nos formations.

M. THALER signale que cette journée est organisée par l'établissement. Il s'agit d'une nouveauté pour « l'ex UM2 ». Au niveau de la Composante, l'idée est de pouvoir décentraliser cette démarche au niveau des Départements d'enseignement. Le service Affaires Générales, Juridiques et Partenariales de la composante travaillera avec chacun d'entre eux pour organiser - à son tour - ce type de rencontre de manière plus spécifique.

M. THALER informe que **M. TUGAUT- BRIGARDIS**, Chef de Service adjoint, est chargé de mettre en œuvre cette action. Il précise que ce dernier est en relation avec le SCUJO-IP de l'UM.

M. HALBOUT ajoute que les Départements d'enseignement organisent déjà des journées dédiées à l'insertion professionnelle des étudiants.

M. THALER précise qu'il s'agira d'harmoniser ces journées.

d- Appel à projet Numérique au service de la formation

M. HALBOUT informe l'assemblée qu'il s'agit de la deuxième vague des appels à projets Numériques.

M. HALBOUT rappelle que lors de la première vague, la Faculté des Sciences avait déposé sept dossiers :

- deux du Département Biologie Ecologie,
- deux du Département Informatique,
- un du Département Chimie,
- un du Département EEA,
- un du Département des Langues.

M. HALBOUT indique que deux dossiers ont été retenus pour cette première vague : ils concernent les Départements Chimie et Informatique. Sur les cinq restants, trois Départements ont déposé à nouveau un dossier. **Mme ROLLAND** a accompagné les porteurs de projets afin qu'ils affinent ces derniers :

- un projet, non retenu lors de la première vague, pour le Département Informatique,
- un important projet porté par le Département Biologie Ecologie,
- un projet du Département EEA, porté par **M. Olivier STRAUSS**.

S'agissant des dossiers du Département des Langues et de Biologie Ecologie, **M. HALBOUT** note qu'ils seront probablement proposés lors d'une prochaine vague, en attendant d'éventuelles évolutions de l'offre de formation - notamment pour le Département des Langues - et les réflexions qui seront menées sur l'évolution des pratiques pédagogiques - concernant le Département Biologie Ecologie.

M. HALBOUT soutient très fortement les trois projets qui ont été, ce jour, déposés et mis à disposition des conseillers. Des échanges très constructifs ont eu lieu pour ces derniers avec la Direction de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT suggère de passer à la présentation du prochain Conseil qui se réunira le 19 octobre prochain.

e- Prochain Conseil - mercredi 19 octobre 2016 -

M. HALBOUT indique que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences aura lieu dans trois semaines, ce qui implique pour l'équipe rédactionnelle d'être encore plus réactive que d'habitude et être en mesure de préparer cette nouvelle séance. Il ne s'en inquiète pas au demeurant !

M. HALBOUT rappelle que les conseils automnaux alternent séances de débats et de votes sur des textes amendés en fonction des débats. La prochaine séance sera consacrée essentiellement à des débats sur le budget et les profils de postes.

M. HALBOUT informe ainsi l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 19 octobre 2016, à 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 268,
3. Projets pédagogiques - dernière vague -,
4. Présentation du budget 2017,
5. Présentation des profils de postes pour la campagne 2016-2017,
6. Présentation du Festisciences 2016,
7. Questions diverses.

M. HALBOUT précise que le budget sera construit en continuation de la lettre de cadrage votée aujourd'hui en Séance.

Par ailleurs, **M. HALBOUT** ajoute que le premier débat relatif à la campagne d'emplois aura lieu en présence des Directeurs de Départements scientifiques.

M. HALBOUT rappelle que si les conseillers souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 11 octobre 2016 et/ou en contactant directement, **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

2. APPROBATION DU PV N°267 - 31 AOÛT 2016

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **Mme DERAINE** a donné procuration à **M. MARTINOD**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **Mme PATRAS** a donné procuration à **M. PONS**,
- **M. PECOUL** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme ROLLAND** a donné procuration à **Mme TERKI**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **Mme HAMMAR**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

M. HALBOUT remercie **Mmes FRISOU** et **GAUCERAND** ainsi que **M. GUEVELLOU** pour la qualité rédactionnelle de ce document et le respect des échéances de communication et de diffusion !

M. HALBOUT demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler à son sujet.

En l'absence d'observations, **M. HALBOUT** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 267 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 31 août 2016 -.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 23

Le PV n° 267 - Conseil du mercredi 31 août 2016 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour ce vote unanime et l'équipe rédactionnelle pour la qualité de ce procès-verbal.

4. VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE BIATS

M. HALBOUT espère que les conseillers ont eu le temps de relire la lettre de cadrage qui a été débattue lors du précédent Conseil.

M. HALBOUT en rappelle les principaux points.

Dans la continuation des lettres de cadrages précédentes, **M. HALBOUT** indique que la priorité de la Faculté des Sciences sera de stabiliser des emplois et de reconduire des postes qui seront vacants au cours de cette campagne.

M. HALBOUT souligne que la Faculté a encore un support dit « San Remo », sur lequel est positionné un agent en Cdd. La composante, et notamment le Responsable administratif, a accompagné cette personne dans ses démarches de préparation aux concours administratifs et ce, afin de pérenniser sa situation.

M. HALBOUT précise que le deuxième élément « *primordial* » de cette campagne, est d'assurer des perspectives de promotions aux agents de la composante. Toutefois, **M. HALBOUT** ne souhaite pas revenir sur ce qui a été déjà évoqué lors du précédent débat concernant l'accompagnement, le soutien et les possibilités offertes par l'ouverture de postes au concours.

M. HALBOUT rappelle que le troisième élément important concerne les opérations en cours au regard des demandes émises lors des Assemblées générales et rédigées dans les rapports d'activité des Départements d'enseignement. L'une d'entre elles - Département Chimie - concerne le soutien aux TP qui se dérouleront, à compter de la rentrée prochaine, au sein de la Halle de Technologie. D'autres concernent des renforts ponctuels au niveau des services centraux et pour les travaux pratiques en Biologie. Concernant cette dernière demande, **M. HALBOUT** précise que, compte tenu de ce qui a été dit lors du précédent conseil, il faudra, au préalable, « *y voir un peu plus clair, notamment quant à l'implication des différents collègues sur la réflexion du Plan Campus* ».

Enfin, **M. HALBOUT** informe l'assemblée que la Direction de la Faculté a anticipé cette lettre de cadrage et est déjà en relation avec la tutelle « *pour obtenir les moyens nécessaires* ».

M. HALBOUT demande aux conseillers s'ils souhaitent intervenir sur les différents points évoqués.

Pour **M. BOUBY**, il faut être vigilant concernant les emplois !

M. BOUBY fait référence à l'annonce qu'il a reçue très dernièrement concernant le gel de 200 postes qui va être voté en Conseil d'administration à l'Université Toulouse - Paul Sabatier.

M. BOUBY souhaite revenir sur ce point et notamment, lors de la discussion relative à la baisse globale de 5 % du budget et des heures complémentaires pour les Départements d'enseignement.

M. BOUBY explique que lorsque 200 postes sont gelés dans une Université qui est, « *soit disant, d'excellence* », il convient de rester très vigilant !

M. HALBOUT rassure **M. BOUBY** : c'est sur quoi il travaille en qualité de Directeur, en phase avec la politique de l'Université ! Il reste en conséquence particulièrement attentif à ce sujet.

M. BOUBY indique qu'il est précisé que l'Université Paul Sabatier est budgétairement « *affaiblie* » et rappelle qu'il manque 16 millions d'euros à l'Etablissement. C'est au demeurant, la deuxième année que l'Université est en déficit.

M. HALBOUT rappelle que sur ce point aussi l'Université de Montpellier a su anticiper ...

Pour **M. BOUBY**, la baisse de 5 % concerne également les postes et les heures complémentaires : « *cela touche donc, par ricochet, l'offre de formation ...* »

M. HALBOUT précise que le Conseil reviendra sur ce point lors du cadrage budgétaire.

M. HALBOUT explique que depuis déjà quelques années, la Direction de la Faculté sensibilise les équipes sur la nécessité de contenir les heures complémentaires, notamment dans le cadre des réflexions sur l'offre de formation. « *L'UFR a mené de gros efforts de rationalisation en la matière* ».

M. HALBOUT ajoute que la Faculté applique par ailleurs une « *politique de précaution* » concernant les diplômes d'université et se concentre sur les formations « *classiques* » correspondant à des diplômes nationaux. Il convient de ne pas disperser les forces car derrière l'ouverture de diplômes d'université, il y a un coût ... aussi humain !

M. HALBOUT signale aux membres du Conseil que ces efforts permettent, aujourd'hui, à la Faculté de disposer d'un budget autorisant la composante à fonctionner et à reconduire ses campagnes d'emplois.

M. HALBOUT rappelle que les années précédentes, la Faculté des Sciences a également bénéficié d'un certain nombre de redéploiements et de supports complémentaires, notamment de postes de Prag. Malheureusement, **M. HALBOUT** n'est pas persuadé que cela sera à nouveau le cas cette année, même s'il a « *un petit espoir concernant l'ouverture d'un poste d'enseignant au sein du Département des Langues* ».

M. HALBOUT essaie de maintenir l'emploi public à l'échelle de la composante tout en suivant les cadrages de la Présidence de l'Université, notamment ceux émis en matière budgétaire.

M. BOUBY rappelle que lors de la mise en œuvre de la fusion, Sud Education avait sollicité une cartographie des emplois d'enseignants chercheurs qui exercent au sein des différents sites ainsi que du volume d'heures complémentaires réalisées. « *Cela n'a jamais été fait !* ». Si l'Établissement « *tape* » sur la Faculté des Sciences - sous prétexte que c'est une UFR ex UM2 et qu'elle est l'une des plus grosses composantes - à chaque fois qu'il y a des problèmes budgétaires, « *cela ne va pas aller !* ».

Pour **M. BOUBY**, un rééquilibrage entre « *l'ex UM1 et l'ex UM2* » doit être trouvé. Les heures complémentaires réalisées actuellement ne le sont pas de manière volontaire, mais naturellement parce qu'il existe un réel besoin !

M. BOUBY prend l'exemple du Département Chimie : « *la baisse d'heures peut amener à la suppression de TP en L1 !* ».

M. HALBOUT insiste : le Conseil reviendra sur ce point lors du vote de la lettre de cadrage budgétaire. Il précise aussi qu'il n'a jamais entendu qu'on allait « *taper* » sur la Faculté des Sciences !

Pour **M. BOUBY**, la campagne d'emplois est conséquence des choix budgétaires.

M. HALBOUT acquiesce : les deux sont effectivement accolés.

M. HALBOUT conclut que le cadrage proposé vise à conserver l'emploi public et à donner quelques perspectives aux équipes.

M. HALBOUT propose aux conseillers de voter la lettre de cadrage 2016-2017 relative à la campagne des personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME pour la lettre de cadrage relative à la campagne des personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

5. VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

HALBOUT informe l'auditoire que cette lettre de cadrage ainsi que qu'une synthèse des prospectives ont été mis à leur disposition sur l'ENT du Conseil. Cette synthèse précise non seulement les engagements pris pour préparer cette campagne mais aussi, pour anticiper les suivantes ...

M. HALBOUT rappelle que, concernant les postes d'enseignants-chercheurs, la Faculté est particulièrement « *déterminée* » à ne pas geler de supports et à optimiser l'ensemble de ceux qui sont actuellement vacants. Chaque année, la Faculté a des enseignants qui partent en détachement ou en disponibilité, ce qui handicape fortement le fonctionnement des Département d'enseignement mais

aussi celui des laboratoires de recherche. Depuis quelques années, **M. HALBOUT** a obtenu que la gouvernance de l'Université de Montpellier soutienne la composante afin que cette dernière puisse ouvrir, par anticipation, ces postes vacants.

M. HALBOUT souligne que la Faculté a pu agir en ce sens, notamment pour les Départements EEA, Chimie et Mathématiques. Il espère pouvoir le faire également pour les Département BE et Mathématiques, et ce, dès les prochaines campagnes, où des « *dégels* » sont sollicités.

M. HALBOUT ajoute qu'il lui est demandé d'avoir « *une vision globale* » : la plupart du temps, on sait que certains enseignants ont de fortes chances de ne pas revenir, soit parce qu'ils sont depuis plusieurs années en poste à l'étranger - mais tiennent à garder leur poste en France aussi longtemps que possible -, soit parce qu'ils ont quitté l'Enseignement supérieur pour créer une entreprise et gardent « *sous le coude* » un poste d'enseignant-chercheur.

Pour **M. HALBOUT**, même s'il n'est pas possible d'obliger ces enseignants à démissionner, « *nous pouvons anticiper le fait qu'ils ne reviendront pas !* ».

M. BOUBY croyait que les disponibilités avaient une durée de quatre ans !

M. HALBOUT lui répond que ces dernières ont à présent une durée de dix ans. La Faculté ne peut pas attendre autant de temps que l'enseignant renonce à son poste car, entre temps, les besoins se font ressentir ! Remplacer cette personne par un Ater ou un doctorant avec une mission complémentaire d'enseignement n'est pas satisfaisant, ni pour les équipes pédagogiques, ni pour la recherche qui a besoin d'encadrants pour sa vie scientifique ...

M. HALBOUT explique ensuite que chaque année la Faculté des Sciences de Montpellier demande à répertorier ces départs probables et à les anticiper pour proposer des redéploiements : « *il s'agit en fait de la deuxième phase de cette lettre de cadrage* ».

M. HALBOUT pense que certains conseillers ne sont pas encore familiers des terminologies - et des différences - entre « *chapeau de professeur* » et « *support* ».

M. HALBOUT signale qu'un support correspond à un emploi avec un niveau de qualification de Maître de conférences ou de Professeur. Un chapeau de professeur induit que l'emploi va être publié plutôt au niveau Professeur.

Afin de rééquilibrer le ratio Maître de conférences - Professeur dans l'ensemble des Départements d'enseignement, **M. HALBOUT** précise que la Faculté des Sciences procède, depuis quelques années, aux redéploiements de chapeaux. Lors du départ d'un Professeur, le poste est republié au niveau des Maîtres de conférences dans des Département où le ratio est élevé. En parallèle, des postes vacants de Mcf sont publiés au niveau des Professeurs pour les Départements où le ratio est faible.

M. HALBOUT ajoute que les Départements Biologie-Ecologie et DESTHEEM feront l'objet d'une requalification de postes ; ces derniers, avec Bio-MV, ayant l'un des ratios PR/MCF les plus faibles.

M. HALBOUT souligne, qu'il s'agit là, d'un premier choix qu'il propose au Conseil d'adopter pour ce cadrage relatif à la campagne d'emplois enseignants-chercheurs et enseignants.

M. HALBOUT indique que le deuxième choix est d'initier des réflexions au sein de Départements sur l'utilisation des supports de Professeurs qui seront vacants - « *la Faculté essaie de donner à ses Maîtres de conférences des chances assez équitables d'être promus* » -. La composante est également très attentive au fait d'ouvrir les postes de Professeurs à l'extérieur pour renouveler les thématiques et les équipes. Pour cela, il est demandé aux disciplines qui vont disposer de plusieurs postes de Professeur vacants, d'identifier ceux faisant l'objet d'une politique de structuration à l'intérieur de leur discipline et laboratoire. Cela permettra d'identifier un certain nombre de supports qui vont permettre soit d'apporter du « *sang neuf* », soit de procéder à des changements thématiques.

M. HALBOUT note que si des Maîtres de conférences en local, accompagnent ces changements thématiques, « *cela est très bien* » ; il est important de redynamiser en continu la politique scientifique au niveau de la Faculté des Sciences et ne pas être dans une reconduction « *à l'identique* » des emplois.

M. HALBOUT précise que des disciplines le font d'ores et déjà spontanément. Il pense notamment à ce qui s'est déroulé au sein du Département Bio-MV, qui a mené une réflexion prospective depuis plusieurs années sur l'emploi de ses postes de Professeurs, notamment pour la partie Biologie-Santé. Cela a permis d'anticiper un certain nombre de changements thématiques.

M. HALBOUT a demandé aux Départements Mécanique et EEA de formuler des propositions de restructuration dans leur domaine et ce, pour le prochain conseil ; ceux-ci ayant des départs à la retraite prévus dans quelques années.

Pour **M. HALBOUT**, ce second point correspond, sur la lettre de cadrage, à l'adossement de « *nos profils* » aux priorités de la recherche.

M. HALBOUT indique qu'en parallèle - et toujours au niveau de la campagne des Professeurs -, la Faculté anticipe cette année au niveau de la Chimie, le départ à la retraite qui se fera d'ici quelques années, d'une collègue en section 32. L'UFR de Pharmacie avancerait à la Faculté des Sciences, un support de Professeur que la Faculté rendra lors de la prochaine campagne.

Au niveau des supports - c'est-à-dire des emplois quel que soit leur niveau de qualification (Mcf ou Pr) -, **M. HALBOUT** propose, comme lors des précédentes campagnes, de réfléchir à une politique de redéploiements, en lien avec la politique scientifique du site et les besoins des Départements d'enseignement de la Faculté.

M. HALBOUT souligne que celle-ci correspond à un cahier des charges très simple : il s'agit de cibler un certain nombre de supports qui pourraient aller vers les disciplines qui sont en sous-effectif criants tels que la biologie, les sciences de la terre et l'informatique ; ces redéploiements doivent se faire sur des profils aux interfaces. « *Nous allons faire en sorte que ces nouveaux supports servent à mener une politique scientifique, mettant en avant la pluridisciplinarité au niveau de la Faculté des Sciences de Montpellier.* ».

M. HALBOUT précise que ces postes viennent du Département scientifique MIPS : deux en Mathématiques, un en Physique et un en Informatique - ce dernier pourra y rester pour la partie enseignement car cette discipline est particulièrement déficitaire -.

M. HALBOUT ajoute que les profils recherche devront se positionner aux interfaces des Mathématiques et de la Biologie, des Mathématiques et des Sciences de la Terre, de la Physique et de la Biologie, ...

M. HALBOUT explique que les Départements scientifiques intéressés commencent déjà à réfléchir à des profils pouvant être aux interfaces de la biologie structurale, des bio-statistiques et de la modélisation. Les thématiques mises en avant seront en lien avec la politique de site, et notamment le projet ISITE.

Pour conclure, **M. HALBOUT** informe l'auditoire que des discussions sont en cours entre la Faculté des Sciences, Polytech Montpellier, les IUT - notamment celui de Nîmes - concernant le poste de **M. CHARRAR**, pour lequel la Faculté sollicite une reconduction sur un profil similaire – en section 28. En outre, il existe des engagements sur les « *cascades* » en cas de promotion d'un Mcf local : le support vacant devrait être plutôt redéployé vers la Chimie.

M. HALBOUT pense avoir bien résumé la politique présentée sur la lettre de cadrage relative à la campagne Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2016-2017.

Concernant les chapeaux de Professeurs, **M. BOUBY** demande si la politique du « *50% en interne* » est maintenue à l'échelle de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT « *n'a pas entendu parler de cadrage dans ce sens* ».

M. BOUBY précise qu'« à l'époque de l'ex UM2 », un tel cadrage existait, permettant à la fois d'assurer une promotion des personnels mais aussi de recruter pour moitié en externe et d'amener des thématiques nouvelles.

M. HALBOUT le répète : cela n'a pas été évoqué au niveau de l'Établissement ! Par contre, en ce qui concerne la composante, **M. HALBOUT** signale que « *l'on continue* » à donner d'une part des perspectives de promotions aux maîtres de conférences et d'autre part à s'ouvrir sur des thématiques nouvelles : c'est ce qui est mis en avant dans le bilan présenté dans la lettre précitée, où l'objectif reste un équilibre 50% - 50% entre ces deux politiques.

M. HALBOUT ajoute que chaque année, la Faculté des Sciences fait en sorte que l'un des postes de professeur soit ouvert au 46.3.

Cette année, **M. HALBOUT** explique que cette année, le Département d'enseignement sollicitant fortement l'ouverture au 46.3 est le DESTHEM.

M. HALBOUT rappelle que ce Département sollicitait une telle ouverture mais avait déjà bénéficié d'un tel poste il y a deux ans. La Faculté fait en sorte qu'il y ait un « *petit délai* » pour ouvrir un poste par ce biais-là, afin que tous les candidats aient le temps de se préparer et éviter qu'il y ait un effet « *d'aubaine* ».

Suite à l'intervention de **M. HALBOUT**, **M. BOUBY** en conclut qu'il n'y aura pas de 46.3 cette année.

M. HALBOUT lui répond qu'il pourrait y en avoir un si le Conseil le décide ou propose de l'ouvrir pour un autre Département que le DESTEEM.

M. HALBOUT souligne que les trois derniers 46.3 ont bénéficié à des Départements particulièrement déficitaires - DESTEEM, Bio-MV et BE -. Cette année, la logique voudrait que l'ouverture d'un poste en 46.3 puisse être réalisée pour un autre Département, comme l'Informatique ; mais cela n'apparaît pas dans le cadre de cette campagne d'emplois comme une demande prioritaire de ce dernier Département car ses priorités se portent sur d'autres actions : ainsi, les informaticiens ont préféré réserver leurs supports de Professeur vacants sur des opérations de mutations d'enseignants - qui étaient notamment Professeurs à l'IUT et sont revenus aujourd'hui à la Faculté des Sciences de Montpellier ; deux postes de Professeurs en Informatique ont été utilisés à cet effet.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, les priorités générales données sur cette lettre de cadrage sont claires. Toutefois, dans la pratique, il n'est pas évident de suivre ce qu'il se passe au niveau des supports.

Mme GALL-BORRUT explique que des supports de Maîtres de conférences et de Professeurs sont au départ octroyés à certains Départements d'enseignement. Toutefois, au niveau quantitatif, il n'y a rien de clair et « *on fait confiance !* ».

M. HALBOUT signale que les données chiffrées sont disponibles dans le bilan présenté lors du Conseil du mois de juillet dernier.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il est très difficile de tracer les supports.

M. HALBOUT répond que « *cela est fait exprès* ». En effet, dans le cadre d'une politique optimisée, le support en lui-même va pouvoir parfois, pendant un an ou deux, anticiper d'autres opérations avant d'être réellement affecté.

M. HALBOUT donne l'exemple du départ d'un Professeur au sein du Département Chimie. La structure a décidé - sur ce support-là - d'attendre deux ans avant d'ouvrir un poste sur la thématique des Matériaux, dans le cadre d'une politique scientifique. Durant deux ans, ce support a servi à réaliser d'autres opérations qui anticipaient des départs à la retraite.

M. HALBOUT communique ainsi sur une politique « *globale* ». En effet, les supports en eux-mêmes, sont souvent utilisés pour d'autres opérations ; certains Départements ayant ponctuellement besoin d'ouvrir rapidement un poste de Professeur pour un recrutement l'« *année n* », alors qu'un départ en retraite n'est prévu que deux ans plus tard.

M. HALBOUT prend un autre exemple en Chimie où un poste de Professeur va être ouvert cette année et peut-être servir à une promotion, sachant que le départ à la retraite correspondant est prévu dans un ou deux ans ...

M. HALBOUT explique que, « *s'il y avait un suivi de poste à poste* », certains seraient gelés selon les années, car il faudrait attendre un départ effectif pour ouvrir un autre poste.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il est très difficile de suivre ces mouvements.

M. HALBOUT explique que c'est la raison pour laquelle il a mis à disposition du Conseil un bilan global, sur lequel est indiqué que :

- le Département de Mathématiques s'est engagé à redéployer deux postes plus un chapeau,
- le Département Physique s'est engagé à redéployer un poste et un chapeau,
- etc. ...

M. HALBOUT précise que « *grâce à ce dispositif, nous savons d'ores et déjà qu'un poste de Maître de conférences sera redéployé suite aux départs à la retraite au sein du Département de Mathématiques* ». Par ailleurs, un poste de Professeur sera à nouveau publié au niveau des Maîtres de Conférences et un poste de Professeur sera redéployé vers des thématiques aux interfaces. Ainsi, le Département ainsi que le laboratoire de Mathématiques ont été contactés à ce propos et es engagements ont été pris, ensemble, par toutes les communautés. Le redéploiement de « *chapeau* » correspondra à l'un des trois départs à la retraite de Professeurs prévus en Mathématiques mais il ne peut dire quelle personne partira la première.

M. HALBOUT explique que du côté des Départements déficitaires, il existera une opportunité de procéder tout de suite à un recrutement ! Dans le cadre des engagements, certains Départements pourront différer leurs recrutements, d'autres voudront les avancer ...

Mme GALL-BORRUT souhaite poser une question concernant les postes de Prag : « *Comment cela marche-t-il ? Qui crée ces postes ?* ».

M. HALBOUT lui répond qu'il n'y a pas de création : la Faculté - et Polytech - ont bénéficié de redéploiements de postes de Prag venant principalement de l'ancienne IUFM qui en avait un grand nombre. Au niveau de l'Université, une étude statistique a été menée concernant la dotation des différentes composantes. Au regard de son activité et du nombre d'étudiants, il a été remarqué que la composante a pu légitimement revendiquer d'autres postes de Prag.

M. HALBOUT rappelle que les IUT ont, eux, bénéficié de quelques Maîtres de Conférences en plus ...

M. BOUBY confirme que c'est bien ce qui a été fait à l'époque.

D'ailleurs, **M. BOUBY** s'est toujours battu pour que les postes de Maîtres de Conférences ne soient pas transformés en Prag.

M. HALBOUT réitère ses propos : cela n'a pas effectivement été fait !

M. BOUBY reconnaît toutefois que ces derniers sont nécessaires pour l'enseignement de certaines matières.

M. HALBOUT précise que la seule transformation opérée au sein de la Faculté des Sciences concerne deux postes de Past qui ont été modifiés en un poste de Professeur, à la demande conjointe de l'Université et d'une partie du Département Biologie-Ecologie.

Mme ROLLAND excuse son retard et souhaite revenir sur le dernier paragraphe de la lettre de cadrage relatif à l'engagement lié à l'opération concernant l'IUT de Nîmes - poste de **S. CHARRAR** -, sur un profil situé aux interfaces de la Chimie et de la Physique.

Mme ROLLAND souhaite disposer de plus de précisions.

M. HALBOUT rappelle que l'IUT a fortement sollicité l'ouverture d'un poste sur un profil Chimie. Aujourd'hui, l'engagement pris au niveau de la Faculté des Sciences est celui-ci : en contrepartie de l'ouverture de ce poste en section 28, la Faculté des Sciences reploiera « *en cascade* » vers de l'enseignement en Chimie.

Mme ROLLAND demande si la section pourrait être indiquée sur la lettre de cadrage.

M. HALBOUT acquiesce. Celle-ci sera précisée : il s'agit de la section 28.

Mme ROLLAND sollicite des informations sur l'affectation recherche.

M. HALBOUT lui répond que la Faculté des Sciences « *pousse* » pour qu'elle soit reconduite à l'identique mais il n'est pas de son ressort d'influer sur un profil recherche qui plus est ouvert dans une autre composante.

M. HALBOUT incite les enseignants impliqués dans les Départements scientifiques « *à surveiller de leur côté ce qu'il se passe* ».

Pour cela, **M. BOUBY** note que les Départements scientifiques doivent d'abord fonctionner ...

M. HALBOUT rappelle que ceux-ci se mettent en place progressivement et informe **M. BOUBY** qu'il pourra les interroger lors du prochain Conseil de la Faculté.

M. HALBOUT souligne que les Règlements intérieurs sont en train d'être adoptés.

M. LE GUENNEC précise que cela n'est pas encore fait en Biologie-Santé car le Département scientifique n'a toujours pas reçu la validation définitive de la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Université.

Mme MARTINAND-MARI souhaite intervenir sur un profil de poste du Département BE. Elle a l'impression qu'il y a une erreur sur le « *support Mc KEY* » qui est sur le profil végétal.

M. HALBOUT indique qu'« *à la demande des communautés* », une modification a été effectuée pour préciser quel support correspond à quel profil. Toutefois, cela ne change rien au cadrage global : il s'agit simplement d'un croisement entre les supports et les profils. Une demande a été faite pour que les deux supports soient ouverts de manière simultanée lors de cette campagne.

M. HALBOUT note qu'il y a une forte demande de la part du Département BE eu égard à l'existence d'un congé de longue durée d'un enseignant depuis quatre ans. Aujourd'hui, un recrutement par anticipation est nécessaire sur cette discipline pour pallier le manque en enseignement.

M. HALBOUT ajoute que des discussions sont menées avec d'autres Départements et disciplines car, « *qui dit anticiper un recrutement dit en différer peut-être d'autres !* » Ainsi, la Faculté des Sciences verra certaines disciplines décaler leur recrutement, sachant que ce dernier ne sera sans doute que d'une année ...

M. HALBOUT demande au Conseil s'il a de nouvelles observations à formuler.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au vote de la lettre de cadrage 2016-2017 relative à la campagne des Enseignants et Enseignants Chercheurs de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

La lettre de cadrage relative à la campagne des Enseignants et Enseignants Chercheurs de la Faculté des Sciences recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote unanime.

M. HALBOUT informe l'assemblée de la reconduction à l'identique du poste de Prag en Anglais, sachant que le deuxième poste est en discussion dans le cadre de cette campagne. Le Conseil sera sollicité à ce propos. Pour les postes de Prag, « *les équipes savent que les publications se font à deux moments dans l'année* ». Il est donc indispensable de passer la première vague afin qu'un enseignant ne se positionne le plus vite possible.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

6. VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE BUDGÉTAIRE

Préalablement, **M. HALBOUT** souhaite revenir sur les propos de **M. BOUBY**, qui avait opéré un lien entre les lettres de cadrages relatives aux campagnes d'emplois et le débat sur l'orientation budgétaire 2017. Ce dernier a eu lieu en Conseil d'administration qui a rappelé ses priorités.

M. HALBOUT rappelle que le 27 septembre dernier, l'Université a adressé sa lettre de cadrage, reprenant les principaux termes de ce débat d'orientation budgétaire - eux-mêmes repris dans la lettre de cadrage de la Faculté des Sciences de Montpellier - et sur lequel le Conseil a débattu lors de la précédente séance.

M. HALBOUT reprend la lettre de cadrage. Celle-ci précise que la politique de conservation de l'emploi public au niveau de l'Université, en parallèle des efforts qui sont demandés et des dotations à la baisse - notamment sur les lignes de Fonctionnement -, conduit chaque structure à faire des efforts : services centraux, services communs, Départements scientifiques et composantes d'enseignement.

M. HALBOUT relève la présence de **Mme WEIL**, Directrice du Service commun de la Formation continue, également concernée par cette baisse.

M. HALBOUT profite de son propos pour remercier **Mme WEIL** de sa présence lors de cette séance. **M. HALBOUT** rappelle que le Conseil de la Faculté des Sciences a toujours convié les Directeurs du Service commun de la Formation continue à participer à ses séances.

Mme WEIL remercie **M. HALBOUT** de son invitation et précise que la Faculté des Sciences est la seule composante à inviter son service !

M. HALBOUT pense que **Mme WEIL** peut confirmer les efforts demandés de manière proportionnelle « *à tout le monde* ».

M. HALBOUT indique que l'effort demandé, de 5 % sur la dotation en fonctionnement, nous contraint à opérer des efforts « en cascade ». En parallèle, la composante a augmenté ses ressources propres, le budget présenté lors du prochain Conseil sera donc très probablement en légère hausse par rapport à celui de l'an dernier.

Pour **M. HALBOUT**, « il n'y a pas de quoi se réjouir » car la Faculté des Sciences compte plus d'étudiants inscrits et ses ressources propres supplémentaires ne suffisent pas à compenser les baisses de dotation et la hausse d'activité. Compte tenu du contexte, la composante a proposé aux Départements et des services centraux de réduire leurs dépenses courantes de fonctionnement.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'il souhaite affecter par ailleurs 100 mille euros de crédits de fonctionnement issus des recettes supplémentaires sur des projets pédagogiques, notamment en lien avec les opérations mises en avant au niveau de l'Université.

M. HALBOUT ajoute que ces crédits de Fonctionnement pourront venir conforter des projets pédagogiques et des opérations liées à l'évolution des pratiques pédagogiques.

M. HALBOUT précise enfin que la Faculté souhaite fortement soutenir les Relations Internationales, notamment pour les mobilités sortantes. En conséquence, la Faculté continuera à accompagner ses étudiants sollicitant des bourses à la mobilité internationale et soutiendra l'émergence de nouveaux projets de collaboration avec des universités étrangères.

M. HALBOUT résume la lettre de cadrage budgétaire 2017 :

- un effort est demandé sur les crédits de fonctionnement récurrents,
- des lignes vont être ouvertes au niveau central pour abonder les trois axes suivants : les projets pédagogiques - notamment l'achat de matériels -, l'évolution des pratiques pédagogiques et le développement de la politique Internationale.

M. HALBOUT indique que la Direction a eu son dialogue budgétaire la semaine passée, avec la Présidence de l'Université. Le suivi budgétaire ainsi que le bon état des comptes de la composante ont été salués ; la Faculté arrivait notamment à bien estimer ses recettes. Les hausses estimées ont été confirmées et ont même été plus importantes que prévu ! Cela permettra, lors du prochain Conseil, d'affecter les résultats à de nouveaux projets pédagogiques qui permettront de soutenir des Départements.

M. HALBOUT poursuit son intervention en expliquant que les dépenses sont également conformes à ce qui avait été prévu. « Il n'y a donc pas eu de dérapage ! ». Année après année, la composante arrive à anticiper ses dépenses ... section par section - Equipement, Fonctionnement et Masse salariale -.

M. HALBOUT rappelle qu'il y a encore quelques années, la Faculté des Sciences de Montpellier rencontrait quelques soucis d'équilibre budgétaire du fait d'une surconsommation de ses heures complémentaires. Elle devait alors rééquilibrer ce flux en opérant des transferts de crédits, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La composante arrive à présent à anticiper ses dépenses !

M. HALBOUT remercie les services administratifs opérant un travail important en matière de pilotage budgétaire, ainsi que les équipes administratives et techniques au sein des Départements qui ont bien compris la logique de « dépenses » et ont fait des efforts en conséquence.

M. HALBOUT note que cette année la Faculté a identifié deux cents mille euros sur la ligne dédiée aux pratiques pédagogiques : celle-ci a été pratiquement doublée à trois cent cinquante mille euros - auxquels s'ajouteront encore quelques dizaines de milliers d'euros via les recettes supplémentaires - notamment grâce aux recettes liées à la taxe d'apprentissage -.

Pour **M. THALER**, la composante peut se réjouir que la baisse globale ait été largement amortie par des recettes très spécifiques et des ressources propres.

Pourtant, **M. THALER** souligne que ce ne sont pas des vases communicants directs. Les ressources propres sont soit rattachées à des projets, soit à des activités spécifiques, qui elles-mêmes, sont souvent associées à des contraintes. Il n'est pas toujours si facile d'affecter une ressource propre à une dépense.

Derrière cela, **M. THALER** ajoute qu'il y a une importante ingénierie administrative et beaucoup d'investissement de la part des agents.

M. THALER souhaite vraiment souligner l'aspect qualitatif !

M. HALBOUT confirme ces propos et remercie les équipes ; il explique la nécessité de bien identifier les lignes sur ces nouveaux projets, permettant ainsi à la Direction de bien les défendre auprès de la Tutelle.

M. HALBOUT rappelle le souhait de participer à la politique générale de l'Université. « *La Faculté des Sciences répond toujours présente à ce niveau-là* », à condition que l'effort soit équitablement réparti - ce qui est le cas dans la politique budgétaire actuelle de l'UM -.

M. HALBOUT le répète : l'effort est équitablement réparti ! Il n'y a aucune composante particulièrement stigmatisée ; une politique de rééquilibrage ayant menée cette année.

Pour **M. BOUBY**, cela n'est pas vrai !

M. BOUBY rappelle qu'il y avait déjà un déséquilibre entre l'ex UM1 et l'ex UM2. Il faut combler ce déséquilibre sinon, « *nous ne pourrions plus fonctionner !* »

Pour **M. BOUBY**, « *si ces 5 % nous obligent à diminuer l'offre de formation, cela est catastrophique !* ». « *Quand il y a un demi-service de plus par enseignant au niveau des heures complémentaires, ce n'est pas volontaire !* ». Cela correspond bel et bien à une pénurie d'enseignants. Si ce quota diminue encore, c'est mécaniquement les enseignements et les étudiants qui en subiront les conséquences ...

M. BOUBY rappelle qu'il y a quelques années, on évoquait déjà le collège universitaire ... nous y arrivons ! Il y a une diminution des moyens en parallèle d'une augmentation des effectifs étudiants ... En outre, le niveau est baissé et des TP vont être supprimés en L1 ... « *Nous ne sommes plus une Université scientifique !* ».

Lorsqu'il évoquait l'Université de Toulouse - Paul Sabatier, **M. BOUBY** explique que ce n'était pas pour rien ! Cet établissement était soit disant classé comme excellent et a bénéficié de l'Idex, qui lui a été ensuite enlevé. « *Cela est véritablement catastrophique !* ».

M. BOUBY souligne que tout comme l'Université de Montpellier, celle-ci connaît une hausse du nombre de ses étudiants.

M. BOUBY précise que dans la lettre communiquée aux organisations syndicales, il est mentionné qu'à Toulouse tous les dommages proviennent de la Comue ! Non seulement des restrictions budgétaires ont été réalisées mais la Comue commence également à y ponctionner de l'argent auprès de l'Université et auprès des organismes de recherche pour pouvoir créer de nouvelles structures et des masters ... « *Ça fait dix ans que SUD Education dénonce cela !* ».

M. HALBOUT ne souhaite pas s'exprimer sur ce point. Il précise que tout le monde sait que les positions qu'il défend ne vont pas dans le sens de ce qui a été fait sur le site toulousain.

M. BOUBY signale que le « *copain* » de **M. HALBOUT** était Président de l'Université Toulouse - Paul Sabatier - UPS - **M. BOUBY** s'était indigné lorsque ce dernier était venu présenter les Idex ainsi que les réformes en disant que ces dernières s'avéraient très positives !

M. BOUBY indique que cette personne a démissionné car elle s'est aperçue qu'il fallait quitter l'UPS. Depuis deux ans, il y a seize millions de déficit sur l'Université Toulouse - Paul Sabatier !

Pour **M. BOUBY**, si l'Université accepte cela, on ne va pas pouvoir s'en sortir ! Suite à la fusion entre l'ex-UM1 et l'ex-UM2, la Faculté des Sciences de Montpellier est l'une des plus importantes composantes de l'établissement et accueille un nombre important d'étudiants : « *il faut donc être vigilant !* »

M. BOUBY note que la solution mentionnée dans le cadrage budgétaire de l'Université est le développement de l'informatique et de l'enseignement à distance ... « *Cela est catastrophique !* ».

M. BOUBY remarque que la réforme PPCR de la Fonction publique - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations - relative à l'évaluation des enseignants se fait concomitamment avec l'harmonisation des statuts du CNRS et des organismes, concernant le statut des Enseignants-chercheurs ... Avec la modulation des services, nous allons finir par avoir des Enseignants-chercheurs qui effectuent un service d'enseignement tout en étant écartés progressivement du champ de la recherche ; ce domaine bénéficiant de très peu de crédits.

M. BOUBY dénonce cette dérive depuis longtemps ... Il convient de s'y opposer, sinon « *Comment fonctionnera-t-on ?* ».

Pour **M. BOUBY**, les enseignants ainsi que les personnels administratifs et techniques sont déjà « comprimés » !

M. HALBOUT souhaite apporter quelques réponses à **M. BOUBY**.

Tout d'abord, **M. HALBOUT** ne commentera pas ce qu'il se passe à Toulouse car il ne dispose pas des éléments pour le faire.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit d'un « copier-coller » montrant ce qui se passera à Montpellier ...

M. HALBOUT reprend son propos en considérant qu'il y a plusieurs points dans l'intervention de **M. BOUBY**.

M. HALBOUT évoque un premier point relatif aux fonctions de la Comue, sur lequel il lui est délicat de répondre.

M. HALBOUT rappelle que la campagne électorale sur Montpellier est finie : il ne va pas la refaire ! Selon lui, toute la communauté connaît sa position sur ce que doit être la Comue Languedoc Roussillon Universités et sur le fait qu'il ne doit pas y avoir de transfert, ni de ponction à son niveau, et qu'elle ne doit pas être une source de dépense.

Toutefois et à ce sujet, **M. HALBOUT** partage l'alerte lancée par **M. BOUBY**. Si l'on opère une comparaison avec ce qui est fait à Toulouse, **M. HALBOUT** n'est pas « en phase » avec ce qui a été institué dans d'autres académies où se sont opérés des transferts de pôles, de compétences et de moyens vers les Comue.

M. HALBOUT aura l'occasion de rappeler ceci dans d'autres instances dans les semaines à venir.

Aussi, pour **M. HALBOUT**, l'alerte de **M. BOUBY** est pertinente. Dans un contexte contraint, « inventer des structures ponctionnant des moyens est une mauvaise idée ! ».

M. HALBOUT se battra pour que cela n'arrive pas !

Concernant le deuxième point, **M. HALBOUT** remarque que **M. BOUBY** a souligné à juste titre que l'Université de Montpellier souhaite développer l'Enseignement à distance et le Numérique.

Pour **M. HALBOUT**, cela est intéressant dans la mesure où la pédagogie doit évoluer et que ces nouveaux outils doivent être mis à disposition de l'enseignement et des étudiants. Cependant, cette politique n'est pas vue comme un moyen de faire des économies. Ce que l'on constate avec l'enseignement à distance, c'est que ce procédé est coûteux tant en fonctionnement que du point de vue de l'investissement des enseignants alors même que ce procédé ne remplace pas les enseignements en présentiel ... En d'autres termes, cette politique accompagne l'évolution des pratiques pédagogiques mais n'est pas source d'économies !

M. HALBOUT est persuadé qu'il convient de la développer le numérique. Il note que **M. CASSAGNE**, Vice-président délégué au numérique, souhaite faire évoluer l'offre de formation à l'aide de ces nouveaux outils, de la même manière que les TP se transforment aussi. Toutefois, - et **M. HALBOUT** le répète - voir cela comme un moyen de faire des économies est totalement aberrant !

M. BOUBY prend l'exemple de la Faculté de Médecine disposant d'un *numerus clausus* et qui, en conséquence, ne rencontre pas de problème particulier d'effectif : elle n'est pas touchée par les mêmes difficultés que nous mais met en place des enseignements à distance. Lorsque la Faculté des Sciences de Montpellier ne disposera plus de suffisamment de places pour accueillir tous ses étudiants, c'est comme cela qu'elle devra elle aussi fonctionner ! Un cours magistral sera dispensé à un endroit et ce dernier sera, en parallèle, diffusé sur des écrans dans d'autres amphithéâtres.

M. HALBOUT précise que le jour où un Directeur de la Faculté des Sciences proposera cela, il le dénoncera expressément car ce n'est pas notre politique et ceci n'est pas à l'ordre du jour !

Pour **M. BOUBY**, il convient d'anticiper, au risque d'être devant le fait accompli ...

M. HALBOUT le répète : l'évolution pédagogique n'a pas pour but de réaliser de simples économies !

Pour **M. HALBOUT**, dispenser des enseignements en L1 tel que le décrit **M. BOUBY** ne relève absolument pas de la politique de la Faculté des Sciences de Montpellier. La composante n'est pas dans cette dynamique !

M. HALBOUT poursuit et aborde le troisième point soulevé par **M. BOUBY** ; ce dernier s'avérant fondamental : la transformation en collège universitaire. Selon lui, il s'agit d'un risque et d'une véritable alerte qui, au demeurant, a été abordée en réunion de Direction.

Au-delà du débat budgétaire et de la présentation de la lettre de cadrage, **M. HALBOUT** fait part d'une réflexion nationale relative à une continuité entre « bac-3 », « bac+3 », sous-jacente à une école de pensée percevant les trois premières années à l'Université comme une prolongation du cursus scolaire. Pour certains, les études supérieures, entendues au sens de Faculté, commenceraient véritablement en master !

M. HALBOUT voit chaque jour des courriels prônant à la fois, la sélection à l'entrée du master et la dispense d'un enseignement à plus bas coût au niveau de la licence.

M. HALBOUT rappelle ce que **M. BOUBY** et l'Assemblée connaissent déjà : « *cela n'est pas la voie choisie par la Faculté des Sciences !* ». La composante a inscrit sa politique pédagogique dans une continuité licence-master. Du reste, la lettre d'orientation pédagogique votée par la composante insiste sur cette nécessaire continuité.

M. HALBOUT a reçu des organisations étudiantes nationales qui l'ont interrogé à ce sujet. Il leur a répondu que le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier a voté à l'unanimité le fait qu'un étudiant entrant au sein de la composante, doit se voir proposer une poursuite d'étude jusqu'au master. Aucune sélection n'existe entre l'année n et l'année n+1 et ce, quel que soit le niveau. L'offre de formation est construite dans cette continuité afin de proposer une formation en cinq ans.

Pour **M. HALBOUT**, il est très important aujourd'hui, eu égard au contexte budgétaire et aux « *pressions possibles à venir* », de ne pas céder sur la licence. « *Il est hors de question de disposer d'une licence à bas coût pour valoriser le master.* ».

Pour **M. HALBOUT**, ce débat dépasse l'Université : celui-ci doit être abordé sous l'angle national.

A la question « *Que devons-nous faire dans une université qui se dit d'excellence* », **M. HALBOUT** propose de conduire tous les étudiants vers une formation de qualité durant les cinq années.

M. BOUBY souhaite intervenir sur deux points.

M. BOUBY craint que la diminution des heures complémentaires ne corresponde à une baisse de l'offre de formation.

Aussi, **M. BOUBY** explique que le Bureau du Département de Chimie va mener une réflexion concernant l'offre de formation alors que le LMD est mis en place.

M. BOUBY n'est pas contre l'Informatique, qui demeure un outil exceptionnel ! En revanche, les budgets importants qui y sont alloués pourraient servir aux formations et plus particulièrement, à leur stabilisation.

Pour **M. BOUBY**, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a certainement « *une idée derrière la tête* » : ce développement n'est pas simplement et uniquement réalisé pour l'outil ; en outre, il concerne des entreprises privées telles que Microsoft. Cela est donc ciblé d'un point de vue économique et permet de développer des actions émanant de ces sociétés commerciales.

M. BOUBY pense que cela ne va pas dans un sens favorable pour l'enseignement. L'outil Informatique est certes un bon outil car tout le monde s'en sert aujourd'hui. Pour autant, celui-ci ne remplace pas les enseignants et les cours.

M. HALBOUT a présenté les projets de la Faculté des Sciences dédiés au Numérique. Aujourd'hui, ces derniers sont en lien avec les formations de la composante.

M. HALBOUT prend l'exemple du projet du Département BE. Les études de faisabilité à elles seules, nécessitent un accompagnement soutenu de la part de la DSIN UM et l'utilisation de logiciels spécialisés. « *Nous sommes au cœur de ce qui fait la spécificité de nos formations, où l'outil informatique est indispensable* ».

Pour **M. HALBOUT**, cela demande des moyens importants, à l'instar d'autres Départements d'enseignement sollicitant des matériels supplémentaires.

M. HALBOUT rappelle que le Département de Mécanique recevra une imprimante 3D de haute qualité financé par la Région Occitanie, grâce notamment, à un projet construit dans le cadre du CPER. Cela accompagnera la politique pédagogique de la composante.

M. HALBOUT note que le développement Informatique accompagne aussi celui des pratiques pédagogiques.

M. HALBOUT souligne que les enveloppes supplémentaires seront utilisées pour les formations. Cependant, il convient de rester vigilant sur ces « *tendances* ». Le jour où une politique prônant l'utilisation la vidéo-projection simultanée sera adoptée, il faudra se poser des questions !

M. HALBOUT rappelle qu'aujourd'hui ce système ainsi que celui de l'Enseignement à distance, sont matériellement utilisés, car il s'agit avant tout d'un outil magnifique, notamment pour des formations très ciblées et menées en collaboration avec d'autres Universités.

Ainsi, **M. HALBOUT** est très régulièrement en relation avec **M. PLEZ** au sujet du master ouvert en partenariat avec l'Université de Lyon. Celui-ci comporte des étudiants répartis sur plusieurs sites qui sont rassemblés via la visioconférence autour des « *cours virtuels* ».

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit ici d'une bonne utilisation de l'enseignement à distance. Toutefois, cet outil ne concernera pas un enseignement de masse !

M. HALBOUT ajoute que la Faculté doit mener une réflexion sur un point que le Conseil n'a pas abordé et pour lequel il a demandé aux Départements de mener une réflexion : celui d'une meilleure adaptation des moyens, notamment en première année de licence.

M. HALBOUT rappelle qu'il y a un public très hétérogène en première année.

M. HALBOUT indique qu'à ce jour les directives et les dispositions réglementaires ne permettent pas de répartir les étudiants en groupes de niveaux, en fonction de leur origine de baccalauréat. Cela met « *tout le monde* » en difficulté, notamment les étudiants qui n'arriveront manifestement pas à suivre en se retrouvant dans des groupes où les cours iront trop vite pour eux ...

Pour **M. HALBOUT**, il y a ici un levier pour mettre en adéquation les moyens existants pour les premières années avec le public de la Faculté des Sciences. De la sorte, la composante essaie par exemple d'instituer le dispositif de l'APESS - Année Préparatoire aux Etudes Supérieures Scientifiques -.

M. HALBOUT souligne que le Conseil a débattu à de nombreuses reprises de cette formation. Il a notamment été demandé s'il convenait de déployer l'APESS pour des publics qui ne restaient pas forcément au sein de la Faculté des Sciences, « *sachant que - et il convient de le rappeler -, cette fonction relève de nos missions de service public ...* ».

M. HALBOUT note qu'environ deux tiers des étudiants s'inscrivant en première année, ne passeront pas en seconde année : il convient donc de faire quelque chose pour ces jeunes ! Pour cela, la composante leur propose des formations adaptées - ne coûtant pas moins cher - et pour lesquelles, la composante flèche davantage les moyens qu'elle met à disposition des premières années.

M. HALBOUT insiste : il s'agit d'une piste de réflexion sur laquelle il a d'ores et déjà demandé aux Départements d'enseignement de réfléchir. Ainsi, pour les uns, il faudra opérer des renforcements dans certaines disciplines ; pour d'autres, il conviendra de proposer des compléments ailleurs. « *Il est donc important de réfléchir à cela !* ».

M. HALBOUT ajoute que la Faculté dispose de peu de moyens, notamment au vu des importantes cohortes de d'étudiants de première année. Aussi, il faut arriver à mieux identifier les besoins et les différents publics.

M. HALBOUT remarque que l'Université Paul Valéry a pris « *une longueur d'avance* » sur la Faculté des Sciences de Montpellier : cette dernière a mis à profit le projet UM3D pour différencier ses publics.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences a démarré avec l'APESS. Il faut à présent développer cela pour cibler au mieux les différents publics.

M. HALBOUT espère que la prochaine Direction de la Faculté des Sciences continuera cette réflexion. Il compte fortement sur **M. LEMOIGNO** pour impulser celle-ci.

Pour **M. HALBOUT**, apporter des réponses différenciées aux publics hétérogènes de première année, est un enjeu de taille.

Pourtant, pour **M. BOUBY**, il est dommage d'en arriver là !

M. HALBOUT répond qu'il n'est pas possible d'offrir le même enseignement à tout le monde ...

M. BOUBY approuve les propos de **M. HALBOUT**. Toutefois, il s'interroge : « *Que fait-on ensuite des étudiants ?* ».

M. HALBOUT rappelle que les étudiants en deuxième année sont orientés vers différents parcours.

M. BOUBY conclut que la Faculté des Sciences choisira donc le parcours de ces derniers, puisque les différents groupes ne seront pas au même niveau. Certains auront un niveau à peu près « *normal* », d'autres suivront une L2 « *adaptée* ».

M. HALBOUT explicite que la politique de la composante est d'orienter aussi ces étudiants vers des BTS ou des IUT. Ces derniers sont devenus des classes préparatoires, se détournant de leur vocation initiale qui était de porter des formations courtes « *technologiques* ». Ils sont devenus dans les faits des classes préparatoires, notamment aux écoles d'ingénieurs.

Pour **M. BOUBY**, ceux-ci ne pourront pas accepter cette masse importante d'étudiants.

M. HALBOUT indique qu'il s'agit pour le moment d'une simple discussion.

M. HALBOUT note que la Faculté des Sciences « *hérite* » aujourd'hui d'un public lycéen, dont une partie est titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou scientifique. Ces étudiants sont orientés dès la fin de la troisième en fonction de leurs aptitudes. L'Université doit ensuite gérer ces jeunes lycéens dans un même groupe, alors même qu'ils ont suivi antérieurement des enseignements totalement différents.

Aussi, **M. HALBOUT** fait remarquer qu'il est demandé à l'Université de réaliser quelque chose qui n'est pas accompli au lycée ...

M. VERNICOS précise qu'il a participé à un groupe de réflexion sur cette thématique.

Pour **M. VERNICOS**, le problème réside dans « *l'hypocrisie des tutelles* » qui fixent des obligations empêchant les équipes pédagogiques de disposer d'une certaine liberté de fonctionnement concernant l'adaptation des nouvelles pédagogies.

M. VERNICOS note que les outils ne suffisent pas ! Nous discutons de l'Informatique mais « *cela n'est que de la poudre aux yeux ...* ». Certains de ces moyens existent depuis plus de vingt ans. Le MOOC, lui, est utilisé depuis plus de dix ans, cela n'est donc pas nouveau !

Pour **M. VERNICOS**, les Universités ne disposent pas de la liberté leur permettant de mettre en place des nouvelles méthodes pédagogiques. Il n'y a pas d'impulsion en la matière car les collègues ne sont pas apparemment évalués la dessus. De ce fait, ils ne sont pas motivés pour le faire.

Pour **M. VERNICOS**, « *la soi-disant liberté académique n'est qu'un concept !* ».

Pour **M. VERNICOS**, seule la liberté de parole existe ... mais, jusqu'à quand ?

M. HALBOUT rappelle à **M. VERNICOS** que la Faculté des Sciences de Montpellier est aujourd'hui devant un choix :

- soit elle « *baisse les bras* » pour les premières années ... et il s'agit là d'une décision que la Faculté pourrait être incitée à prendre,
- soit les tutelles laissent la liberté à l'Université d'adapter ses licences et donc de construire un cursus adapté aux différents publics.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que ce débat est porté actuellement au niveau national et qu'il existe bien deux écoles.

Pour **M. VERNICOS**, rien n'est fait à ce jour concernant l'égalité des chances !

M. HALBOUT indique que si l'ensemble du Conseil semble d'accord sur la deuxième option, il est également important que les enseignants fassent remonter ce qu'ils pensent être la voie à suivre ...

M. VERNICOS croit qu'il faudrait leur envoyer les textes de la création de Sciences Po pour leur dire que « *l'aristocratie est un grand mensonge : ils savaient déjà que cela était justement fait pour rester entre eux !* ».

Pour **M. VERNICOS**, il faut revenir sur cette aristocratie ...

M. BOUBY note qu'il y a un choix avantageux ! Plus les moyens sont diminués à l'échelle de l'Université, plus les Facultés sont enclines à sélectionner.

M. BOUBY prend l'exemple de la discussion lors du Bureau du Département de Chimie où des enseignants - « *qui n'auraient jamais pensé à opérer une sélection !* » - songent à la mettre en place. La sélection est le nerf de la guerre !

M. BOUBY demande pourquoi la sélection est opérée à l'UPV avec en outre, un tirage au sort. Cela fait plusieurs années que cette sélection est pratiquée !

Pour **M. BOUBY**, cela est dû à l'affluence des étudiants et aux moyens totalement obsolètes qui sont mis en place. Cela ne reflète pas le choix des enseignants, mais ces derniers en ont « *tellement marre* » qu'ils ont pris la décision d'opérer une sélection afin d'avoir des étudiants ayant un certain niveau dès leur arrivée sur le campus.

Pour **M. HALBOUT**, ce débat dépasse le simple cadre de la Faculté des Sciences de Montpellier. Cependant, « *à travers celui-ci, nous voyons que plusieurs décisions devront être prises ...* ».

Au niveau de la gouvernance de l'Université de Montpellier, **M. HALBOUT** n'a pas entendu une position qui serait en contradiction avec celle défendue par la Faculté des Sciences.

Aussi, **M. HALBOUT** pense que l'Université attend un positionnement de la part des composantes. Certaines sont sur d'autres pistes que celle de la Faculté ... « *Notre composante doit en conséquence faire entendre sa voix !* ».

M. HALBOUT est convaincu que l'équipe présidentielle respectera le choix opéré par chacune des composantes.

M. HALBOUT revient sur le budget. Il a mis à disposition de l'Assemblée une première proposition de ventilation des crédits vers les Départements d'enseignement. Ce travail a été réalisé par **M. BRETAGNON** et **Mme VILLANUEVA-THERON** : il s'agit d'une première version. La Direction a jusqu'au prochain Bureau pour arbitrer définitivement - et après discussions avec les Départements -, notamment s'agissant de l'équilibre des masses.

M. HALBOUT ajoute que si des Départements devaient être en difficulté au vu propositions formulées, les enveloppes dédiées aux projets pédagogiques seraient mises à contribution. Aussi, la Direction préfère être plutôt « *dans l'incitatif* » ; toutefois, sa priorité n'est de ne pas laisser des Départements en difficulté !

M. HALBOUT conclut en précisant que le Conseil dispose d'une première photographie de ce que pourrait être la répartition budgétaire 2017, sachant que des marges de manœuvre permettant d'afficher un budget à la hausse, pourront servir également à ajuster les budgets des Départements d'enseignement de la Faculté.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au vote de la lettre de cadrage budgétaire 2017 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 25

La lettre de cadrage budgétaire 2016 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie les membres votants du Conseil pour ce vote et propose de passer au point suivant relatif au projet de nouveaux statuts de la Faculté.

7. STATUTS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. HALBOUT propose aux conseillers, ce jour, un débat approfondi sur l'évolution des statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier, dont le texte a été mis à disposition de l'assemblée.

M. HALBOUT rappelle que l'année dernière, un premier toilettage des statuts avait été proposé. La Faculté l'avait ensuite adressé à la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Université - DAGI UM -. Cette dernière avait suggéré des modifications, dont certaines contribuent à une harmonisation des différents textes de l'ensemble des composantes de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT indique que, jusqu'à peu, la Faculté des Sciences était la seule UFR au sein de l'ex Université de Montpellier 2. Elle pouvait alors se permettre de « *revendiquer* » un certain nombre de spécificités ...

M. HALBOUT présente le projet de statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier, issu des échanges que **M. GUEVELLOU** a pu initier avec la DAGI UM.

Préliminairement, **M. HALBOUT** précise que le préambule n'est plus nécessaire ; ce dernier apparaissant redondant avec celui de l'Université. En outre, il n'y a pas de raison valable pour que des mentions relatives aux missions et objectifs des UFR soient différentes de celles de l'ensemble des autres composantes. A cet effet, une harmonisation a été proposée ; cette dernière ne lui paraît pas « *politiquement sensible* ».

Ensuite, **M. HALBOUT** souligne que la DAGI UM a également formulé des propositions relatives à :

- la division des collèges A1-A2 et B1-B2,
- la dénomination des Services Communs d'appui à la Pédagogie,
- l'organisation politique de la Faculté des Sciences,
- les précisions sur le fonctionnement des Départements d'enseignement.

M. HALBOUT rappelle en conséquence que ces propositions sont mises au débat du Conseil.

Concernant la division des collèges A et B, **M. HALBOUT** précise que ceux-ci sont divisés, dans les statuts de la Faculté des Sciences, en quatre sous-collèges :

- A1 : des Professeurs,
- A2 : des personnels assimilés aux Professeurs,
- B1 : des autres enseignants-chercheurs et enseignants,
- B2 : des autres enseignants chargés de recherche, chargés d'enseignement.

M. HALBOUT rappelle que plusieurs discussions sont intervenues au niveau de la Direction à ce sujet et qu'un consensus est apparu afin de maintenir ce statu quo.

M. HALBOUT explique que, si l'on devait fusionner ces sous-collèges en deux collèges, la Faculté ne serait pas certaine de pouvoir continuer à motiver les « *collègues chercheurs* » pour participer au devenir de la composante Faculté des Sciences de Montpellier.

A cet effet, **M. HALBOUT** note la présence régulière de **Mmes MARTINAND-MARI** et **OGLIASTRO** - cette dernière étant actuellement sur un projet recherche, elle ne peut se libérer facilement - **ainsi que de M. IN** et **M. LUTFALLA** qui assurent une présence régulière au sein de l'assemblée.

M. HALBOUT remarque que ces quatre élus issus des collèges A2 et B2, assistent régulièrement aux séances du Conseil. Si les sous-collèges peut-être n'aurions nous pas de chercheurs élus au sein de cette assemblée ...

Pour **M. HALBOUT**, il est important de bien les identifier pour que ces derniers participent assurément à la réflexion relative à la politique stratégique de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT propose donc aux membres du Conseil de maintenir cette organisation collégiale.

Ensuite, **M. HALBOUT** informe l'assemblée que la DAGI UM est réticente quant à l'utilisation du terme « *Pôle* » car il y a eu ... les Pôles de Formation et de Recherche, il y a le Pôle Rabelais le Pôle Balard ... Comme il s'agit de services communs, la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles propose de les dénommer « *Services Communs d'Appui à la Pédagogie* ».

M. HALBOUT souligne que des discussions sont intervenues sur les différentes dénominations et semble y avoir un accord avec cette proposition de la DAGI.

Concernant l'organisation politique de la Faculté, **M. HALBOUT** précise que la DAGI UM a proposé de faire apparaître ces dispositions, au sein des règlements intérieurs des Départements d'enseignement. Cependant - et son opinion a été confirmée par les discussions qui se sont tenues en Bureau et en Comité de Direction -, **M. HALBOUT** a souhaité que l'organisation politique de la composante ainsi qu'un certain nombre de dispositions relatives au fonctionnement des Départements d'enseignement, soient laissés en l'état au sein des statuts.

Pour **M. HALBOUT**, l'expérience montre que si cet ordonnancement n'apparaissait pas dans les statuts, il pourrait y avoir des « dérives » dans le fonctionnement de certains Départements ... qui ne seraient plus en « symbiose » avec l'organisation statutaire de la Faculté. De même, au sein de cette dernière, reconnaître le rôle essentiel des Départements dans l'organisation politique, semble être la clef de voûte du fonctionnement souhaité par l'ensemble de la communauté ; Et **M. HALBOUT** « y tient ! ».

Aussi et malgré les recommandations de la DAGI UM, **M. HALBOUT** suggère à l'auditoire de maintenir cette agencement organisationnel.

M. HALBOUT indique que la DAGI a également demandé que soient clarifiés des points concernant le fonctionnement de la Direction de la Faculté.

M. HALBOUT et **M. GUEVELLOU** ont noté que ce point n'était en effet pas suffisamment « clair » et il a été précisé dans la nouvelle version.

M. HALBOUT cède la parole à l'assemblée afin de recueillir l'ensemble des avis sur ces différents points précédemment énumérés et ce, avant que **M. GUEVELLOU** ne présente une nouvelle version amendée des statuts de la Faculté des Sciences à la DAGI UM.

M. MANCHERON prend la parole et souhaite faire part de quelques précisions et corrections susceptibles d'être apportées.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil est là pour ça !

M. MANCHERON souhaite intervenir sur l'article 4 relatif aux Départements d'enseignement et aux Services Communs d'Appui à la Pédagogie. Il lui semble que les précédents statuts de la Faculté des Sciences proposaient et mettaient en place les Départements et les Services Communs. Or, dans cette nouvelle version, il est écrit que la composante propose et que l'Université valide.

M. MANCHERON imagine que cela apparaît par souci de contrôle.

M. HALBOUT répond que cela est conforme aux dispositions légales ; les statuts des UFR devant passer devant le Comité technique et le Conseil d'administration de l'Université de Montpellier.

Ensuite, **M. MANCHERON** demande ce qu'il en est précisément de l'organisation de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT lui répond que cela fait partie des statuts. Il s'agit juste d'un rappel qui doit être réalisé concernant le fonctionnement des Départements d'enseignement.

M. MANCHERON poursuit ses remarques. S'agissant des collègues, il est favorable à la distinction des différents collèges car cela permet de les dissocier précisément. Toutefois, il relève une « coquille » dans la composition du collège B2 qui ne compte que deux sièges et non quatre comme il est indiqué sur le document.

M. HALBOUT reconnaît qu'il s'agit d'une erreur de retranscription : celle-ci sera corrigée.

S'agissant de l'article relatif aux Départements de la Faculté, **M. MANCHERON** note que les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les latss sont représentés mais, pas les étudiants.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil a déjà débattu de ce sujet : le texte présenté ce jour intègre les remarques qui ont été formulées précédemment, lors des différents débats. A partir du moment où les choses sont inscrites dans les statuts, il faut les mettre en œuvre ... Or, en termes de « lourdeur de fonctionnement institutionnel » - et uniquement au titre de ce motif -, la représentativité des étudiants pourrait compliquer l'organisation.

Au demeurant, pour **M. HALBOUT**, cela n'empêche pas d'associer les étudiants à la vie usuelle des Départements et du reste, d'intégrer, dans leur règlement intérieur, leur présence si ceci est possible.

Pour **M. MANCHERON**, cela lui semble analogue à la subdivision des collèges : il serait intéressant que cela apparaisse dans les statuts pour que la Faculté ouvre « officiellement » la porte aux étudiants.

M. MANCHERON trouve dommage que celle-ci ne leur soit pas suffisamment ouverte ...

M. HALBOUT prend l'exemple du Département des Langues où l'organisation de la représentation des étudiants pourrait très fortement compliquer son fonctionnement.

Pour **M. MANCHERON**, il faudrait peut-être simplement indiquer que les étudiants ont la possibilité de participer à la vie institutionnelle de leur Département.

M. HALBOUT répond qu'un ajout peut effectivement être effectué mais, si cela devenait une obligation, cela induirait inéluctablement une lourdeur en termes de fonctionnement.

M. MANCHERON a une autre question relative aux Services Communs d'Appui à la Pédagogie. Il demande si les personnels latss travaillant au sein de ces Service seront rattachés à l'UFR ou à ces derniers.

M. HALBOUT lui répond que les Services Communs d'Appui à la Pédagogie sont intégrés à la Direction de l'UFR, et ils peuvent avoir des personnels latss rattachés. Cela est expressément indiqué dans le paragraphe dédié à l'organisation de la Faculté.

Dans le projet de texte soumis à l'assemblée, **M. MANCHERON** remarque qu'il est question de majorité simple mais, l'on ne parle pas de majorité relative ...

M. MANCHERON demande s'il existe une distinction entre les deux.

M. HALBOUT précise qu'il est possible de mettre relative à la place de simple. Toutefois, il souhaitera recueillir au préalable l'avis de **M. GUEVELLOU** et de DAGI UM.

Concernant l'article 18, **M. MANCHERON** note qu'il est inscrit que « la durée du mandat de Directeur d'un département est de trois ans, immédiatement renouvelable une fois ». **M. MANCHERON** demande ce que veut dire « immédiatement ».

M. HALBOUT lui répond que cela signifie qu'il peut renouveler son mandat. Le mot « immédiatement » est redondant, il sera donc corrigé.

M. MANCHERON poursuit ses remarques. Dans l'article 21 intitulé « Le Comité de Direction de la Faculté des Sciences », il serait intéressant de dissocier les Comité de Direction et Bureau.

M. HALBOUT indique qu'il a été précisé que le Comité de Direction est l'organe exécutif contrairement au Bureau qui assure un suivi « législatif ». Cela lui semble bien mentionné.

M. HALBOUT souligne que sur la précédente version des statuts, il était indiqué que le Comité s'occupait de la préparation du Conseil. Or, cela incombe au Bureau : ce point a été corrigé dans les dispositions relatives aux prérogatives de la Direction.

M. MANCHERON en a fini avec ses remarques et remercie **M. HALBOUT** de ces réponses.

M. HALBOUT le remercie de sa lecture attentive de ce projet de statuts de la Faculté et demande aux membres du Conseil s'ils ont de nouvelles remarques à formuler.

M. HALBOUT rappelle aux conseillers que l'objectif est de pouvoir voter les statuts au mois de novembre prochain.

En outre, si tout est prêt, durant cette séance, **M. HALBOUT** présentera probablement à l'Assemblée, un calendrier pour l'élection du nouveau Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier. Afin d'éviter tout « vide juridique », les statuts seront également adoptés lors de cette même réunion.

M. IN souhaite revenir sur le point relatif aux collèges.

M. IN note que **M. HALBOUT** souhaite diviser les collèges A et B pour susciter la participation des chercheurs. Cette remarque lui a permis de réfléchir sur deux points. Tout d'abord, il est mentionné qu'il n'existe pas de restriction sur le fait que les chercheurs qui siègent comme conseillers fassent obligatoirement de l'enseignement. S'agit-il d'un choix ou est-ce délibéré ?

M. HALBOUT préciser que cela est bien un choix.

Pour **M. IN**, il est important qu'il y ait un investissement dans la vie de la composante.

Concernant l'aspect de la division des collèges A1 et A2, **M. IN** indique qu'il n'est pas certain que cela impacte la candidature de chercheurs. En revanche, cela est « *un peu embêtant* » sur la légitimité.

M. IN ne trouverait pas anormal que la désignation soit effectuée par les enseignants.

M. HALBOUT lui répond que cela n'est pas possible : les électeurs d'un collège élisent des collègue du même collège.

M. IN lui demande si la division sera bel et bien effective ?

Pour **M. HALBOUT**, si elle l'est, ceux qui votent sont ceux qui appartiennent au collège ...

M. IN signale que c'est pour cela qu'il trouve la fusion intéressante.

M. HALBOUT explique que dans le cas où l'on fusionnerait, dans le cadre d'un scrutin par liste puis, à la proportionnelle, s'il y a trois ou quatre listes et que chacune met des chercheurs en fin de liste, statistiquement, il n'y aura pas de chercheurs !

M. IN approuve les propos de **M. HALBOUT**.

Pour **M. BOUBY**, l'idéal est de disposer d'une représentativité de chaque corps.

M. IN s'interroge concernant la légère contrainte de l'enseignement sur la représentation.

Pour **M. HALBOUT**, cela reste ouvert au débat ... « *Le problème est que si l'on fait cela, comment vérifier sur un mandat que la personne élue à un moment, a continué à enseigner* ».

M. IN note qu'il s'agit d'une contrainte définie ... mais, cela serait utile. « *Ce n'est pas grave que cela soit compliqué !* »

S'il fallait se restreindre à cela, **M. HALBOUT** explique qu'il serait demandé, au moment de l'élaboration des listes électorales, de respecter le cadrage donné.

Pour **M. HALBOUT**, si l'on s'ajoute des contraintes au moment de l'élaboration des listes électorales, « *cela demandera plus de travail* » et risque également de fermer la porte à des « *collègues* » qui auraient pu être éligibles et qui, s'ils n'ont pas assuré leur quota d'heures à ce moment-là, ne le seront pas.

Pour **M. HALBOUT**, cela justifie le choix de ne pas demander de quota d'heures d'enseignement.

Mme ROLLAND remarque une « *coquille* » au niveau du point 2 de la page 6 : « *La composition du Bureau est arrêtée par la Conseil de la Faculté* ».

M. GUEVELLOU prend note de cette correction.

M. HALBOUT précise que l'ensemble de ces propositions seront prises en compte : dans la mesure du possible, un retour sera effectué lors du prochain Conseil ; le texte étant encore en évolution. L'objectif fixé est une adoption du texte en novembre si l'Assemblée valide le texte définitif. Celui-ci sera ensuite présenté aux différentes instances de l'Université de Montpellier.

Pour **M. HALBOUT**, si la Faculté veut disposer de statuts validés lors des prochaines élections du Directeur - « *sûrement au mois de février prochain* » -, celle-ci doit alors être vigilante quant aux délais de transmission.

M. VINDOLET observe que la constitution du Bureau est arrêtée par le Conseil de la Faculté et demande si cela était le cas auparavant.

M. HALBOUT lui répond par la positive.

M. VINDOLET fait part d'une « coquille » dans ce même chapitre : « *Il peut inviter ou des Directeurs adjoints* ». Il faut modifier par « *Il peut inviter un ou des Directeurs adjoints* ».

M. GUEVELLOU prend note de cette correction.

M. HALBOUT indique qu'une relecture du document sera effectuée avant sa transmission à la DAGI UM.

M. HALBOUT indique que des modifications effectuées après le Bureau peuvent expliquer qu'il reste des « coquilles ».

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant relatif aux Modalités de Contrôle des Connaissances.

8. VOTE DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES - MCC -

M. HALBOUT précise que ce vote relatif aux Modalités de Contrôle des Connaissances de la Faculté des Sciences relève d'une nécessité réglementaire et technique.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil souhaite voter le cadrage des MCC de la Faculté avant les vacances avant de laisser les équipes pédagogiques, adapter leurs MCC en fonction de celui-ci.

M. HALBOUT informe l'Assemblée que **Mme DEGOLS** et **M. HOFFMANN** ont contrôlé « *UE par UE* » que les Modalités de Contrôle des Connaissances étaient conformes au cadrage voté par le Conseil.

M. HALBOUT imagine que les membres du Conseil en ont fait de même et ont regardé les UE qui les concernent ...

M. HALBOUT remercie **Mme DEGOLS** et **M. HOFFMANN** pour leur suivi attentif. Le Conseil doit à présent adopter les MCC dans leur ensemble.

M. HALBOUT invite les conseillers à lui communiquer les éventuelles erreurs ou les UE qui ne seraient pas en conformité avec le cadrage adopté.

M. HALBOUT rappelle que la seconde session a été instaurée.

Sur le tableau, **Mme DEGOLS** note qu'il est indiqué le nombre de sessions accordées. Lorsqu'il s'agissait de contrôle des connaissances, il n'y avait rien écrit.

M. HALBOUT rappelle qu'il y a aussi la seconde chance.

Pour **M. VERNICOS**, il faudrait davantage communiquer à ce propos car les étudiants ne sont pas assez informés, ce qui porte inmanquablement à confusion.

Pour **M. HALBOUT**, la Faculté des Sciences construit les futurs citoyens ! « *On essaie de les sensibiliser aux responsabilités qu'ils rencontreront ensuite dans la vie active : cela fait partie de leur formation que de se renseigner sur leurs droits. Alors, effectivement, certains découvrent sur le tard quelles sont les possibilités qui s'offrent à eux !* ».

M. HALBOUT insiste : la Faculté a énormément communiqué !

M. THALER indique que le dispositif n'est pas connu, y compris des étudiants et des enseignants. De plus, des responsables de formations n'ont pas toujours relayé l' « *esprit* » de la seconde chance ...

Pour **M. THALER**, cela pose une double question : « *Peut-on considérer aujourd'hui que nous sommes satisfaits des outils de communication que possède l'institution au regard des étudiants et des enseignants s'ils considèrent que la communication n'est pas passée ?* ».

M. THALERT souhaite également évoquer « *un lièvre* » : il y a un mécontentement relatif au dispositif sur le niveau M2 pour l'admission au sein des Ecoles doctorales.

M. THALER rappelle que la tradition française est qu'un étudiant qui passe en seconde session est perçu comme un « *médiocre* ». Il y a encore beaucoup d'Ecoles doctorales qui considèrent que le dossier d'un étudiant ayant obtenu ses UE en seconde session, ne sera même pas « *ouvert* » ! Cela concerne aussi malheureusement les Ecoles doctorales de l'Université de Montpellier !

Pour **M. THALER**, une communication spécifique reste à faire auprès des équipes enseignantes, en particulier celles des masters et des Ecoles doctorales. Ce dispositif mis en place et que le « *Conseil a mis des années à comprendre* », n'est pas expliqué.

Pour **M. THALER**, cela génère un véritable stress chez les étudiants de M2 - ce qu'il comprend très bien !-. Que doivent-ils faire : garder un 9,5 en première session ou repasser l'UE pour avoir un 15 en seconde session ?

Pour **M. THALER**, une communication spécifique reste à faire au niveau de la Faculté des Sciences et ce, auprès de l'ensemble de la communauté enseignante, y compris ceux opérant au sein des Ecoles doctorales, « *sans oublier les étudiants bien évidemment ...* ».

M. HALBOUT note plusieurs points évoqués dans les propos de **M. THALER** : le dispositif doit être compris par les étudiants et les enseignants : il s'agit en conséquence de communiquer à ce propos. Cela doit également être entendu par les recruteurs : Ecoles doctorales mais aussi entreprises ... Enfin, l'étudiant doit savoir calculer le bénéfice et le « *coût* » de ses choix ...

M. THALER rappelle que ce Conseil a longuement débattu « *du pour et du contre* » de ce dispositif. Aujourd'hui, celui-ci a été adopté ... la Faculté se doit donc de le diffuser ! Nous ne devons pas laisser l'étudiant tout seul endosser le rôle du « *VRP* ». L'institution qu'est la Faculté des Sciences de Montpellier doit déployer une information auprès d'un certain nombre de structures afin de leur expliquer pourquoi elle considère qu'il vaut mieux avoir une bonne note en deuxième session, qu'une mauvaise en première !

Pour **M. HALBOUT**, la composante peut l'expliquer mais, elle forme des étudiants qui, à l'issue de leurs études, vont rechercher un emploi et s'intégrer ; c'est en partie aussi à eux de défendre leurs parcours ...

M. THALER interrompt **M. HALBOUT** : « *c'est bien à eux de défendre leur parcours, cependant, la Faculté a également sa part de responsabilité !* ».

Pour **M. HALBOUT**, il est aussi important que l'étudiant qui choisit une démarche de progression, puisse la mettre en avant et l'expliquer.

M. THALER approuve les propos de **M. HALBOUT**.

M. HALBOUT insiste : « *repasser une UE ne doit pas être considéré comme un échec !* ».

M. HALBOUT précise que lorsque l'étudiant se présente à une Ecole doctorale, il doit savoir expliquer que le fait d'obtenir son année ou son semestre en seconde session s'inscrivait d'abord dans une démarche de progression.

Néanmoins, **M. HALBOUT** concède que la Faculté des Sciences de Montpellier doit également communiquer à ce propos.

M. HALBOUT pense qu'il ne faut pas trop « *materner* » les étudiants. Lorsque le Directeur voit arriver des étudiants venant lui présenter des projets, il a devant lui des personnes ayant, par exemple, structuré une association avec un Président et un Trésorier, des membres organisant des assemblées générales, avec des bureaux ... Ces étudiants manient parfois des sommes importantes, prennent des contacts avec les autorités politiques ... « *Il ne faut pas constamment prendre nos étudiants pour des jeunes immatures !* ».

D'un autre côté, **M. HALBOUT** est souvent surpris de voir des étudiants accompagnés par leurs parents – qui parlent souvent à la place de leurs enfants - alors qu'ils ont vingt ou vingt-deux ans. **M. HALBOUT** leur signale que c'est à l'étudiant de s'exprimer ! Il doit pouvoir défendre sa cause lui-même, comme n'importe quel adulte !

M. HALBOUT insiste : « *notre composante donne à l'étudiant des possibilités de progresser !* » La seconde chance est un dispositif qui est propre à la Faculté des Sciences de Montpellier : elle est la seule composante de l'Université de Montpellier à l'avoir mis en place ! Du reste, le Vice-président étudiant est très intéressé par ce dispositif !

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au vote des Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017 de la Faculté des Sciences.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 28

Les Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017 de la Faculté des Sciences recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT précise que les Modalités de Contrôle des Connaissances seront adressés aux Conseils centraux de l'Université.

9. VOTE DE CONVENTIONS

M. HALBOUT informe l'Assemblée que les conventions sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

a- **Convention de co-accréditation entre Montpellier SupAgro et l'Université de Montpellier**

M. HALBOUT indique que la première convention de partenariat avec Montpellier Supagro concerne le parcours Darwin Biologie Evolutive, Ecologie et Ecosystèmes du Master Biodiversité, Ecologie, Evolution. Il s'agit essentiellement d'un échange de salles pour ce parcours, avec les partenaires de la recherche.

M. HALBOUT rappelle que chaque partenariat avec une institution extérieure est conventionné.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose le vote de la convention de co-accréditation entre Montpellier SupAgro et l'Université de Montpellier.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 27

La convention susmentionnée entre Montpellier SupAgro et l'Université de Montpellier recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

b- **Convention de partenariat entre le Comider et la Faculté des Sciences**

M. HALBOUT signale que la seconde convention de partenariat avec le Comité pour le Développement de l'Économie Régionale - COMIDER - est une reconduction. Le COMIDER intervient dans les renforcements - nommés les Ateliers de la Réussite - mis en place pour les étudiants de première année.

M. LEMOIGNO explique que ces ateliers existent déjà depuis plusieurs années et se déroulent du début du semestre jusqu'aux vacances d'automne. Ils ont lieu trois fois par semaine : les lundis et jeudis soirs ainsi que le samedis matins. Les étudiants de première année sont accueillis et effectuent des exercices sous la forme du tutorat. Les tuteurs sont présents pour aider ceux se trouvant en difficulté.

Après observation des résultats, **M. LEMOIGNO** note que le taux de réussite des étudiants ayant participé à ces ateliers est très nettement supérieur au taux moyen. En outre, il a été démontré que ces ateliers attirent des étudiants très motivés.

M. HALBOUT complète les propos de **M. LEMOIGNO** et insiste sur le lien social créé par ces ateliers.

M. HALBOUT invite les enseignants à venir à ces ateliers du samedi matin pour observer le public qui y assiste. Il y a une population étudiante qui, en plus d'un soutien disciplinaire, vient rechercher un lien social. De ce fait, des groupes se créent, aidant des personnes qui, sans la mise en place de ces ateliers, pourraient se sentir isolés car ne faisant pas partie initialement d'une communauté ou venant de loin ... -.

M. HALBOUT fait remarquer que ces ateliers créent une solidarité entre les étudiants.

En l'absence de nouvelle intervention de la part du Conseil, **M. HALBOUT** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre le Comité pour le Développement de l'Économie Régionale - COMIDER - et l'Université de Montpellier.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 28

La convention susmentionnée entre le Comité pour le Développement de l'Économie Régionale et l'Université de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

c- Remise de matériel informatique

M. HALBOUT précise que le troisième point concerne la remise de matériel informatique à l'association Cévennes Libres.

M. HALBOUT explique que la Faculté opère rarement un choix entre plusieurs associations donc lorsqu'elle est sollicitée, elle est heureuse de pouvoir remettre son matériel informatique à des structures partenaires.

M. HALBOUT invite les équipes à formuler de nouvelles propositions s'ils connaissent des associations désireuses de recevoir ces dons de matériels.

M. LEMOIGNO demande si cela est plus simple de procéder à des dons auprès d'associations ; **M. LEMOIGNO** se rappelant de la complexité du processus il y a encore quelques années !

Après s'être entretenu avec la Direction du Système Informatique et Numérique de l'Université de Montpellier, **M. GUEVELLOU** répond que la Faculté est incitée à suivre cette démarche : il s'agit effectivement d'une nouveauté. **M. GUEVELLOU** précise toutefois que les établissements scolaires peuvent également recevoir de tels dons.

M. GUEVELLOU souligne que cette association est une Société COopérative et Participative - SCOP -, qui est amenée à réutiliser ce matériel pour le distribuer sur le grand bassin méditerranéen. Cette association a également des succursales sur Marseille, Toulon et Perpignan.

M. GUEVELLOU a donc été amené à solliciter la DSIN qui a évoqué cette association. La Faculté pourra également envisager de donner du matériel à des établissements scolaires ou d'autres associations l'année prochaine.

M. BOUBY pensait que cet équipement était redistribué directement au niveau de l'Université.

Comme toute convention, **M. HALBOUT** rappelle que cela passera en Conseil.

M. BOUBY indique qu'auparavant, ce matériel partait au Domaine.

M. GUEVELLOU explique que la DSIN prendra ensuite le relais ; d'ailleurs, les équipements y sont déjà physiquement.

M. GUEVELLOU rappelle que le Conseil de la Faculté vote la convention, il convient ensuite de la présenter en Conseil d'Administration de l'Université.

M. MANCHERON demande si cette remise de matériel comprend une assistance technique de la part de la DSIN ou si ce dernier est remis « nu ».

M. HALBOUT lui répond que les systèmes d'exploitation ne sont pas retirés mais qu'ils ne seront plus accessibles.

M. BOUBY acquiesce : tout comme lorsque les Départements d'enseignement reçoivent des ordinateurs, le système est inclus mais, il faut le formater à nouveau et installer de nouveaux logiciels.

En l'absence de nouvelle demande d'information, **M. HALBOUT** suggère de procéder au vote de la remise de matériels informatiques de la Faculté des Sciences de Montpellier à la SCOP Cévennes Libres - Développement économique et environnemental durable -.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 28

La remise de matériels informatiques de la Faculté des Sciences de Montpellier à l'association Cévennes Libres recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie l'assemblée pour le vote de ces trois conventions.

10. VIE ÉTUDIANTE

d- Domiciliation d'associations

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que trois associations estudiantines sollicitent leur domiciliation au niveau de la Faculté des Sciences de Montpellier, au sein du Campus Triolet.

M. HALBOUT rappelle qu'il n'y a pas d'association unique rattachée à la Faculté des Sciences ; la composante prônant la pluralité.

Pour **M. HALBOUT**, c'est une bonne chose que la Faculté accompagne cette démarche associative : cela démontre la motivation de ses étudiants !

M. HALBOUT indique qu'une quatrième demande avait été formulée mais celle-ci ne concernait pas la vie étudiante : elle a donc été retirée de l'ordre du jour sur suggestion du bureau.

M. HALBOUT souligne que la présentation des trois associations « *Carabes* », « *Sciences Huma* » et « *Tutorat Sciences* » est disponible sur l'ENT.

M. MANCHERON note le retrait de l'une des sollicitations. Cela laisse à penser que les associations sont déjà créées et qu'il s'agit juste de « *donner un coup de tampon* ».

Pour **M. MANCHERON**, mettre ces demandes de domiciliation à l'ordre du jour du Conseil, permet de connaître les motifs de création de ces associations.

M. HALBOUT précise que le retrait d'une demande de domiciliation correspond à une suggestion émise en Bureau. Cette demande de domiciliation était notée mais celui-ci a conclu qu'elle n'avait rien à voir avec l'activité de la Faculté des Sciences.

C'est **M. LEMOIGNO** qui a formulé cette demande : cette association se rapportant à la pédagogie de Célestin Freinet, il ne voyait pas le lien avec la vie associative étudiante de la Faculté.

M. VERNICOS rappelle que la Faculté fait de la pédagogie !

M. LEMOIGNO répète qu'il s'agit de la Pédagogie Freinet.

M. VERNICOS demande quel était la finalité de cette association.

M. LEMOIGNO lui répond qu'il s'agit de la diffusion de la théorie de la pédagogie de Célestin Freinet.

Pour **M. VERNICOS**, cette association a toute sa place à la Faculté des Sciences !

Pour **M. HALBOUT**, il ne s'agit pas d'une association d'étudiants.

Pour **M. VERNICOS**, la pédagogie a bien évidemment un lien avec la Faculté des Sciences ...

M. HALBOUT note que ce point pourrait être discuté par le Conseil de la composante mais pas dans le cadre de la domiciliation d'associations étudiantes.

M. BOUBY s'interroge : « *Qui a fait cette demande ?* ».

M. GUEVELLOU l'informe qu'il s'agit d'un agent de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT va solliciter des précisions à ce sujet.

Pour **M. BOUBY**, il ne serait pas négatif de domicilier une association relative à la pédagogie de Freinet, même s'il est personnellement réservé vis-à-vis de cette pédagogie ...

Concernant le cas de l'association « Sciences Huma », **M. VERNICOS** remarque que le Conseil se retrouve devant le fait accompli car elle a déjà posé ses statuts : elle dispose d'un récépissé et a été publiée au Journal Officiel.

M. PONS explique que la domiciliation suppose l'obtention de ces documents.

Dans les statuts, **M. VERNICOS** ajoute que l'adresse de la Faculté des Sciences est déjà indiquée.

M. HALBOUT qu'on est devant le paradoxe de « *la poule et de l'œuf* » : que doit on considérer en premier ? Pour domicilier une association, il faut que l'association existe ...

M. VERNICOS précise que l'association pourrait indiquer une adresse « *personnelle* » en attendant la domiciliation.

M. PONS indique que le changement est payant.

M. VERNICOS répond à **M. PONS** que cela n'est pas payant mais, que la publication au Journal Officiel l'est.

Concernant la demande de domiciliation, **M. HALBOUT** signale que les associations doivent fournir leurs statuts.

M. MANCHERON note que l'association a indiqué l'adresse de la Faculté des Sciences sur ses Statuts et demande si celle-ci attendait l'accord du Conseil pour procéder à la modification.

M. HALBOUT répond que certaines associations tout en existant déjà, se domicilient. D'autres se créent et au moment de déposer leurs statuts, doivent indiquer un lieu. De ce fait, elles ont donné l'adresse de la composante.

Pour **M. MANCHERON**, il est positif que les associations de la Faculté soient domiciliées sur le campus et non dans un « *appartement lambda* ».

M. HALBOUT explique que cela sera régularisé.

M. HALBOUT ajoute qu'il apportera avec **Mme GAUCERAND** et **M. GUEVELLOU** des réponses pour l'association ICEM34.

M. MANCHERON précise qu'il n'y a aucun problème : il souhaitait simplement comprendre pourquoi cette association n'était plus à l'ordre du jour.

M. HALBOUT suggère de procéder au vote relatif à la domiciliation des associations estudiantines « Carabes », « Sciences Huma » et « Tutorat Sciences ».

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 28

La domiciliation des associations « Carabes », « Sciences Huma » et « Tutorat Sciences » recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. VERNICOS constate que l'association « Carabes » est domiciliée « *quelque part sur Montpellier* » depuis le 16 juin 2016 sans avoir demandé l'avis du Conseil ...

Pour **M. VERNICOS**, l'assemblée est mise devant le fait accompli !

M. HALBOUT rappelle qu'il y a eu un débat avec **M. THALER** concernant la sensibilisation des étudiants et leur responsabilisation. Les étudiants apprennent, il faut être indulgent !

M. BOUBY s'interroge : « *Qu'engage la domiciliation ?* ».

M. HALBOUT lui répond qu'il s'agit d'une reconnaissance.

M. GUEVELLOU ajoute que ce procédé est une obligation : « *cela équivaut à un siège social* ».

M. HALBOUT précise qu'une association non reconnue ne pourra pas déposer de demande de subvention.

M. BOUBY demande si ces associations ont droit à un espace ou à un local.

M. HALBOUT souligne que cela n'est pas « automatique » : pour cela, elles doivent formuler une demande officielle.

M. VERNICOS s'interroge : « *Comment les associations récupèrent-elles leur courrier ?* ».

M. PONS indique que les associations peuvent le faire auprès du (S)pace. A cet effet, il convient d'adresser une demande de « *case courrier* ».

Pour **M. MANCHERON**, il conviendrait d'adopter au préalable les projets de statuts des associations souhaitant se créer, au sein du Conseil de la Faculté des Sciences et ce, sous réserve de l'acceptation de la Préfecture. Cela éviterait aux étudiants de marquer une adresse insignifiante et permettrait de vérifier que cette association, prévoit bien que tout étudiant est membre de droit de cette structure.

M. MANCHERON le répète : les statuts devraient être validés en amont.

M. HALBOUT entend les propos de **M. MANCHERON** et ajoute qu'un Chargé de Mission étudiant suit attentivement l'accompagnement des étudiants dans cette démarche.

M. MANCHERON conçoit néanmoins qu'il s'agit d'un processus complexe.

Mme GALL-BORRUT fait observer que si les étudiants devaient transmettre les statuts de l'association avant de le présenter en Préfecture, le Conseil de la Faculté devraient les valider à deux reprises ...

Pour **M. MANCHERON**, les phrases dans les statuts telles que « *sont membres de droit, tous les étudiants régulièrement inscrits à l'UM* », devraient être entérinées au sein du conseil.

Pour **M. HALBOUT**, cela ne concerne pas la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. VERNICOS remarque qu'il s'agit d'un copier/coller.

e- Vote de subvention

Mme ROLLAND constate que le formulaire comporte encore l'ancien logo de l'ex Université Montpellier 2.

Mme GAUCERAND répond qu'il s'agit d'un ancien formulaire.

M. HALBOUT ajoute que ce dernier a été corrigé mais, « *comme tout le monde le fait - y compris les enseignants pour les demandes d'autorisation de cumul -, certains écoulent leur stock ...* »

M. HALBOUT explique que l'association « *Salon de l'Écologie* » sollicite, comme chaque année, une subvention pour la promotion de l'évènement. L'objectif essentiel de cette association, est l'organisation de ce salon.

M. HALBOUT précise que la subvention demandée est symbolique car l'association intervient également auprès de la Tutelle et des collectivités territoriales.

M. HALBOUT rappelle que chaque année la Faculté des Sciences attribue à cette association cinq cent euros pour l'organisation de cette manifestation et suggère à l'association de revenir devant le Conseil si elle devait se retrouver en difficulté - besoin de cinq cent euros supplémentaires -.

M. HALBOUT rappelle que le montant des subventions varie entre trois cent et cinq cent euros.

M. HALBOUT reconnaît qu'il s'agit en l'espèce, de la borne supérieure mais il relève que le Salon de l'Écologie est une importante structure qui fait rayonner la Faculté des Sciences de Montpellier sur l'ensemble du territoire.

M. HALBOUT propose un montant de cinq cent euros.

M. BOUBY note que ce Salon est essentiellement porté par un enseignant et non, un étudiant...

Pour M. BOUBY, certaines choses sont « *étranges* » dans la construction du budget - notamment des salaires pour les étudiants participant à cette association ... -.

M. THALER indique qu'il s'agit d'un malentendu et d'un simple problème d'écriture comptable.

M. THALER explique que tout ce qui est numéraire dans un budget, est obligatoirement écrit.

Vote n° 10 : Vote de subvention de l'association Salon de l'Écologie - du 2 au 5 novembre 2016 - d'un montant de 500 € (cinq cents euros) - et d'un montant de 500 € (cinq cent euros) conditionnels (après présentation auprès du Conseil du bilan de la manifestation) -.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 28

La subvention de l'association Salon de l'Écologie d'un montant de 500 € (cinq cents euros) - et d'un montant de 500 € (cinq cent euros) conditionnels, après présentation auprès du Conseil du bilan de la manifestation recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, Monsieur HALBOUT suggère que la 12ème séance - année universitaire 2016 - 2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 h 10.**

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **18 octobre prochain.**

Le Président de séance




Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Caroline FRISOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 269	Mercredi 19 octobre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 270	Mercredi 16 novembre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 271	Mercredi 14 décembre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

- **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
- **Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
- **Chefs de Service** FdS.

- **Monsieur Philippe AUGÉ**, Président UM,
- **Monsieur Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
- **Monsieur Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
- **Monsieur Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
- **Monsieur Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
- **Monsieur Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
- **Monsieur Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
- **Monsieur Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
- **Madame Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
- **Monsieur Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
- **Monsieur Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
- **Madame Claude BAGNOL**, Administrateur de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
- **Monsieur Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,